



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 22 janvier 2020

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 22 janvier 2020 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Julie Grenier	conseillère	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Réal Crête	conseiller	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 27 novembre 2019
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement durable
 - 4.2.2 Ressourcerie des Frontières
 - 4.2.3 Comité administratif (CA) du 15 janvier 2020 –
Projet de loi n° 48 : Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles
 - 4.2.3.1 MRC de Montcalm et FQM vs Fédération de l'UPA-Estrie et Syndicat local de l'UPA de Coaticook

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.3.1 Appropriation de surplus à des fins budgétaires – Prévisions budgétaires 2020
- 5.3.2 Appropriation de surplus affecté – Matières résiduelles
- 5.3.3 Acti-Sports MRC de Coaticook – Contribution financière 2020
- 5.3.4 Tourisme – Contribution financière 2020
 - 5.3.4.1 Promotion touristique
 - 5.3.4.2 Bureau d'accueil touristique
- 5.3.5 Autorisation à déboursier – Entente intermunicipale concernant la mise à jour des zones inondables
- 5.4 MMQ – Ristourne 2019
- 5.5 Demande de bonification – Recapitalisation du Fonds local d'investissement (FLI)

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-25.2.1
- 6.2 Suivi annuel des constructions résidentielles – Article 59 LPTAA
- 6.3 Transport
 - 6.3.1 Projet d'entente avec Acti-Bus de la région de Coaticook
 - 6.3.2 Entente inter-MRC concernant le projet d'acquisition, d'implantation et de gestion financière d'un système intelligent de gestion du transport des personnes

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

8.0 AVIS DE MOTION

- 8.1 Règlement modifiant le règlement 6-25.2.1 édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 **Adoption** du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.2 **Adoption** du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.3 **Adoption** du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 9.4 **Adoption** du règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « V » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.5 **Adoption** du règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020
- 9.6 **Adoption** du règlement modifiant le règlement no 4-022 (2018) – Règlement créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté de (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne
- 9.7 **Adoption** du règlement modifiant le règlement 4-014 (2015) concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil et d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.8 **Adoption** du règlement concernant les modalités de l'établissement d'une quote-part des dépenses de la Municipalité régionale de comté de Coaticook et de leur paiement par les municipalités locales (T@CTIC et Synergie Estrie)
- 9.9 **Présentation et dépôt** du règlement 6.25.2.1 modifiant le règlement 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook
- 9.10 **Adoption du projet** de règlement 6.25.2.1 modifiant le règlement 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Politiques
- 10.1.1 Égalité 2020-2024
- 10.1.2 Lignes directrices en matière de consultation et de participation
- 10.2 Mise à jour de la population de la MRC
- 10.2.1 Décret 2020
- 10.2.2 Évolution 2015-2020
- 10.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires et apparentés
- 10.4 Journées de la persévérance scolaire – 17 au 21 février 2020
- 10.5 Vente pour défaut de paiement des taxes – Adjudication – Changement de date
- 10.6 Remplacement du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du projet soumis à la consultation publique et de son plan de mise en œuvre

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
- 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 15 janvier 2020
- 11.1.2 MRC du Haut-St-François – Fusion Estrie/MRC Haute-Yamaska et MRC Brome-Missisquoi



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.1.3 MRC de Témiscamingue – Projet de loi n° 37 – Loi visant principalement à instituer le centre d’acquisitions gouvernementales et infrastructures technologiques du Québec
 - 11.1.4 MRC de Montcalm – Fonds de développement des territoires – Contribution du milieu
 - 11.1.5 MRC de Maria-Chapdeleine – Utilisation du bois de structure dans les constructions publiques
 - 11.1.6 Table sur le développement local et régional en collaboration avec l’ADGMRCQ et la FQM – Déclaration commune de services
 - 11.2 Comité régional de sécurité publique (CSP)
 - A Volet – Services policiers
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 18 décembre 2019 (services policiers)
 - 11.2.2 Aide financière – Légalisation du cannabis
 - 11.2.3 Compte-rendu du SuperCSP du 25 novembre 2019
 - B Volet – Sécurité incendie
 - 11.2.4 Remplacement du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 11.2.4.1 Adoption du projet soumis à la consultation publique et son plan de mise en œuvre
 - 11.2.4.2 Adoption – Rapports de consultation
 - 11.3 Comité régional de développement économique
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 3 décembre 2019
 - 11.4 Comité régional du développement des communautés
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 11 décembre 2019
 - 11.4.2 Politique familiale et des aînés de la MRC de Coaticook et son plan d’action 2020-2024
 - 11.4.3 Compte-rendu de la rencontre du 15 janvier 2020
 - 12.0 CORRESPONDANCE**
 - 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 12.2 UPA Estrie- Réseau Internet haute vitesse et couverture cellulaire
 - 13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**
 - 13.1 Préfet
 - 13.2 Délégations et porteurs de dossier
 - 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
 - 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Équipe de la MRC
 - 15.0 RETOUR SUR LA SESSION**
 - 16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**
-



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1.0 OUVERTURE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h45 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2020-01-01

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2020-01-02

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 27 novembre 2019 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 27 novembre 2019 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.1 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Information est donnée à l'effet que la modification au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) adoptée par le conseil de la MRC le 16 octobre 2019 visant à autoriser l'implantation des usages « services institutionnels » et « services publics » dans les bâtiments existants de l'affectation « Récréative », notamment à Waterville fut jugée non conforme aux orientations gouvernementales en matière de planification des infrastructures, des équipements et des services publics. Le règlement doit donc être remplacé conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c, A-19.1).

4.2.2 RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

Information est donnée à l'effet que la demande d'autorisation fut adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin que la MRC puisse se porter caution de la Ressourcerie des Frontières dans le cadre de son refinancement avec le Mouvement Desjardins. Les prévisions budgétaires 2020 de l'organisme doivent être transmises afin de compléter l'étude du dossier. Les municipalités membres de la MRC de Memphrémagog ont accepté de signer une entente de 5 ans. Les nouvelles ententes pour les municipalités membres de la MRC de Coaticook sont également prêtes pour signature.

4.2.3 COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DE LA MRC DU 15 JANVIER 2020 – PROJET DE LOI N° 48 : LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

Le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCFTA) et la fiscalité agricole en général font l'objet de contestations soutenues depuis plusieurs années. Le projet de loi n° 48 : *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* a été déposé en chambre le 5 novembre 2019. Le Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 15 janvier 2020 a pris compte de demandes d'appui avec des positions opposées au sujet dudit projet de loi. Le CA a choisi de référer la décision quant à l'appui ou non à accorder directement au conseil et ce, conformément au règlement n° 2-309 concernant la délégation de compétence du conseil de la MRC de Coaticook au comité administratif (CA). En atelier de travail, J.P. Cadrin et Associés, évaluateurs a expliqué le projet de loi no 48 ainsi que les différences et similitudes entre les deux positions aux élus.

CM2020-01-03

4.2.3.1 MRC DE MONTCALM ET FQM vs FÉDÉRATION DE L'UPA-ESTRIE ET SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DE COATICOOK

ATTENDU l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles et forestières au cours des dernières années ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que très peu de municipalités mettent en place un taux de taxation distinct sur les immeubles agricoles, bien qu'un transfert du fardeau fiscal des immeubles résidentiels vers les immeubles agricoles s'opère dans une majorité d'entre elles ;

ATTENDU que les hausses de la valeur des terres agricoles, combinées à la faible utilisation du taux distinct, ont occasionné une hausse importante des taxes foncières facturées par les municipalités aux entreprises agricoles du Québec, en plus d'augmenter proportionnellement les dépenses du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) ;

ATTENDU que le projet de loi n° 48 propose l'introduction d'un **plafond** de la valeur imposable des terres agricoles ;

ATTENDU que la MRC de Montcalm ainsi que la Fédération québécoise des municipalités sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec **à l'encontre** du projet de loi n° 48 : «*Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*» dans sa forme **actuelle** en demandant que le gouvernement s'engage plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution **durable** au problème de la fiscalité agricole ;

ATTENDU que la Table des syndicats locaux de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie demande à la MRC de Coaticook de démontrer plus d'ouverture que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) face aux changements proposés par le projet de loi n° 48 : «*Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*», même si des **ajustements** pourraient être souhaitables **avant** l'adoption du projet de loi ;

ATTENDU que le projet de loi dans sa forme actuelle aurait un impact direct et important sur les finances des municipalités ;

ATTENDU que cela représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

ATTENDU qu'il induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

ATTENDU que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

ATTENDU que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

ATTENDU que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

ATTENDU que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle ne contient aucune avancée significative pour les municipalités et n'apporterait pas une solution **durable** au problème de fiscalité agricole, pire il divise les partenaires ;

ATTENDU qu'une réforme en profondeur suite à une concertation des différents intervenants serait gage d'une solution durable aux problématiques liées à la fiscalité agricole et forestière pour le milieu municipal, pour les producteurs agricoles et pour l'ensemble de la population québécoise ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la position de la MRC de Montcalm ainsi que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès du gouvernement du Québec et d'exprimer un désaccord à l'encontre du projet de loi n 48 : «*Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*» dans sa forme actuelle ;
- ▶ de demander au gouvernement d'entendre le message des municipalités et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités et les producteurs agricoles pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la députation régionale, à l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland			2	3,24
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	42/44	96,76 %	2/44	3,24 %



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOIX ET DES VOTES

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 813 788,39 \$ payés au 22 janvier 2020, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2020-01-04

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 140 783,80 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 140 783,80 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019, pour les mois de novembre et décembre, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2020-01-05

5.3.1 APPROPRIATION DE SURPLUS À DES FINS BUDGÉTAIRES – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Appropriation du surplus libre accumulé

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 du département «*Général*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 112 454 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 du département «*Législation*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 297 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 du département «*Abattage d'arbres*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 3 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 du département «*Tillotson*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 7 655 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 du département «*Prévention incendie*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 20 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 du département «*Collecte sélective*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 5 493 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 du département «*Fédération québécoise des municipalités*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 000 \$;

Appropriation du surplus affecté

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Famille*» d'un montant de 4 274 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Planificateur*» pour un montant de 18 006 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «Cours d'eau» pour un montant de 10 574 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «Économie sociale» pour un montant de 38 762 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «Nouveaux entrepreneurs» pour un montant de 38 250 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «Productivité» pour un montant de 67 280\$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'approprier les surplus libres accumulés de 2019 pour les montants tels que décrits à la présente, pour un total de 152 899 \$ et de s'approprier un surplus affecté d'un montant total de 177 145 \$ pour les montants tels que décrits à la présente, pour un grand total de 330 044 \$ pour équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 (toutes parties confondues).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-01-06

5.3.2 APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉ – MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que les dépenses en lien avec les écocentres temporaires ont été supérieures aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2019 ;

ATTENDU les surplus affectés disponibles ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire afin d'équilibrer le budget 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de procéder à un transfert budgétaire et d'approprier un montant de 3 713 \$ des surplus affectés de la Partie I, département «Général», catégorie de fonctions «Affectation de surplus - Matières résiduelles» poste budgétaire 03 51001 104 au profit de la Partie I, département «Général», catégorie de fonctions «Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre» poste budgétaire 02 45120 446 afin de payer une partie des dépenses liées aux écocentres temporaires et équilibrer le budget 2019.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-07

5.3.3 ACTI-SPORTS DE LA MRC DE COATICOOK – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU que le soutien financier à Acti-Sports de la MRC de Coaticook est prévu au budget 2020 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à Acti-Sports de la MRC de Coaticook pour le loyer, le bain libre, le fonds commun, etc., tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2020 au coût de 71 153 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 71 153 \$ à cet effet dans la Partie I, département «Loisirs et culture», au sein de la catégorie de fonctions «Loisirs et culture – Activités récréatives», poste budgétaire 02 70195 970, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.3.4 TOURISME – CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020

CM2020-01-08

5.3.4.1 PROMOTION TOURISTIQUE

ATTENDU que le soutien financier à la Corporation touristique est prévu au budget 2020 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à la Corporation touristique pour la promotion touristique, tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2020 au coût de 13 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 13 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département «*Développement économique*», au sein de la catégorie de fonctions «*Amén. urb. et dév. - Tourisme, Promotion touristique*», poste budgétaire 02 62200 970, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-09

5.3.4.2 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

ATTENDU que le soutien financier à la Corporation touristique est prévu au budget 2020 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à la Corporation touristique pour le loyer et l'animation du bureau d'accueil touristique (BAT), tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2019 au coût de 41 000 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 41 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département «*Développement économique*», au sein de la catégorie de fonctions «*Amén. urb. et dév. - Tourisme, BAT*», poste budgétaire 02 62201 970, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-10

5.3.5 AUTORISATION À DÉBOURSER – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA MISE À JOUR DES ZONES INONDABLES

ATTENDU que suite aux inondations printanières de 2017, le ministère de la Sécurité publique du Québec a annoncé son intention de mettre en place des solutions afin d'améliorer la préparation face aux grands sinistres comme les inondations et les glissements de terrain ;

ATTENDU que parmi ces solutions, les municipalités devront élaborer un plan de sécurité civile, plan qui sera obligatoire et qui devra être fait d'ici 18 mois ;

ATTENDU que le ministère a également décidé d'aider les municipalités à être plus résilientes face aux inondations et aux changements climatiques et d'injecter près de 20 M\$ destinés aux municipalités pour les soutenir dans la mise à jour de la cartographie des zones inondables ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a été identifiée par le gouvernement du Québec, conjointement avec la MRC du Haut-Saint-François et la Ville-MRC de Sherbrooke, comme région prioritaire où affiner la cartographie des zones inondables et des phénomènes d'embâcles, dans le cadre du plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations du ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-03-070 la MRC a conclu une entente avec le MAMOT assortie d'une convention d'aide financière (avec les deux autres MRC) afin de précéder à l'actualisation des zones inondables dans un contexte de changements climatiques ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les trois MRC se sont entendues pour que la MRC de Coaticook agisse à titre de gestionnaire des volets trésorerie et technique et que la Ville-MRC de Sherbrooke s'occupe du volet administratif et adjudication de contrats ;

ATTENDU que les fonds disponibles devront en tout temps être suffisants pour couvrir les dépenses reliées à cette entente ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser l'engagement des crédits nécessaires aux dépenses liées à l'entente intermunicipale concernant la mise à jour des zones inondables dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu – Cours d'eau, Projet Zones inondables», au sein du poste budgétaire 02 46000 411, selon les crédits disponibles à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet, selon le budget disponible.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.4 MMQ – RISTOURNE 2019

Information est donnée à l'effet que lors de sa réunion du 9 décembre dernier, le conseil d'administration de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a pris la décision de ne pas verser de ristourne au terme de l'année 2019. Ce choix a été motivé par la volonté de maintenir la solidité financière de la MMQ et de préserver les meilleurs coûts d'assurances possibles pour ses membres, et



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ce, dans un contexte où les changements climatiques affectent l'ensemble du marché de l'assurance.

CM2020-01-11

**5.5 DEMANDE DE BONIFICATION – RECAPITALISATION
DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**

ATTENDU que le 10 décembre dernier, le Conseil du trésor a autorisé la reconduction des modalités d'utilisation des contributions du Fonds local d'investissement (FLI) versées aux MRC pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020 ;

ATTENDU qu'une bonification maximale de la capitalisation du FLI de 10 M\$ a été autorisée (5 M\$ jusqu'au 31 mars 2020 et 5 M\$ pour l'exercice 2020-2021) ;

ATTENDU que la MRC devra démontrer qu'elle respecte les conditions suivantes pour avoir accès à la bonification du FLI :

- un taux de placement dans les entreprises de 70 % et plus au 31 décembre 2019 ;
- des liquidités nettes au compte FLI de 200 000 \$ et moins au 31 décembre 2019 ;
- un solde de FLI positif ;

ATTENDU qu'à la suite de la réception de la demande d'une MRC, et sous réserve du respect des conditions, le ministère pourra consentir un prêt additionnel à la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de demander, au ministère de l'Économie et de l'Innovation, une bonification du Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT OCCUPATION DU TERRITOIRE

CM2020-01-12

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.2.1

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.2.1 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.2.1 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable, la Ville de **Waterville** devra modifier ses outils d'urbanisme (plan d'urbanisme et zonage) afin d'y intégrer la **nouvelle délimitation du périmètre urbain** et les **affectations** limitrophes pour inclure les terrains du projet de l'École Mission et celle déjà existante de l'École les enfants de la terre. La bande de protection devra également être ajustée.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-13

**6.2 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS
RÉSIDENTIELLES – ARTICLE 59 LPTAA**

ATTENDU que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour l'année 2019.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.3 TRANSPORT

Monsieur Gilbert Ferland indique qu'il est administrateur d'Acti-Bus, mais qu'il y siège à titre de délégué de la MRC.

CM2020-01-14

6.3.1 PROJET D'ENTENTE AVEC ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU que la MRC de Coaticook s'est prévaluée des articles 678.0.2.1 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et a adopté le règlement n° 2-312 (2015) afin d'acquiescer la compétence sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté ;

ATTENDU que le service de transport collectif et adapté de personnes vise à

- favoriser la mobilité des personnes résidant sur le territoire de la MRC ;
- améliorer leur qualité de vie ;
- contrer leur isolement ;
- leur assurer une certaine autonomie de déplacement ;
- répondre à leurs besoins de déplacement notamment dans leur milieu de travail, en éducation, en santé et services sociaux, en services communautaires, en loisir et en culture ;

ATTENDU que la MRC désire confier à Acti-Bus de la région de Coaticook l'organisation, la gestion, la coordination, la promotion et le développement de son service de transport collectif et adapté de personnes ainsi que la coordination des appels de ce service ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le projet d'entente pour définir les mandats et responsabilités de chacune des parties à cet effet et en fait sien comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet d'entente définissant les mandats et responsabilités d'Acti-Bus de la région de Coaticook et de la MRC de Coaticook pour l'organisation, la gestion, la coordination, la promotion et le développement de son service de transport collectif et adapté de personnes ainsi que la coordination des appels de ce service tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à Acti-Bus ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC à signer ladite entente, telle que présentée, au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-15

6.3.2 ENTENTE INTER-MRC CONCERNANT LE PROJET D'ACQUISITION, D'IMPLANTATION ET DE GESTION FINANCIÈRE D'UN SYSTÈME INTELLIGENT DE GESTION DU TRANSPORT DES PERSONNES

ATTENDU que plusieurs MRC de la région gèrent actuellement, directement ou par l'entremise d'un mandataire, les services de transport des personnes sur leur territoire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que chacune des MRC utilise, pour les fins de gestion de tels services, un système informatisé qui ne répond pas aux besoins technologiques ;

ATTENDU que les MRC du Haut-Saint-François, Brome-Missisquoi, des Sources, de la Haute-Yamaska, Memphrémagog et Coaticook (ci-après les Parties) souhaitent optimiser le transport de personnes sur l'ensemble du territoire de toutes les Parties à l'entente ;

ATTENDU que le logiciel actuellement utilisé par chacune des MRC de la région ne répond plus aux exigences grandissantes des services de transport des personnes sur le territoire régional et ne permet pas l'optimisation recherchée et l'interconnexion ;

ATTENDU que les Parties désirent mettre en place un système intelligent de gestion des services de transport des personnes qui permettrait à chacune des MRC, et aux Parties collectivement, d'avoir accès à des fonctionnalités permettant notamment l'autorépartition, l'optimisation des routes, l'accès à divers modes de paiement électroniques, la gestion en ligne des réservations, la géolocalisation des véhicules en temps réel et l'accès aux réseaux des services des autres Parties pour permettre et faciliter l'interconnexion ;

ATTENDU que pour atteindre un tel objectif il est primordial que le système intelligent de gestion des services de transport de chacune des MRC soit similaire et permette le partage de certaines données pour permettre l'interconnexion en partageant le même langage ;

ATTENDU que les MRC du Haut-Saint-François, Brome-Missisquoi, des Sources, de la Haute-Yamaska, Memphrémagog et Coaticook sont d'avis qu'il est dans leur intérêt d'effectuer une démarche régionale pour acquérir et implanter un système intelligent de gestion du transport des personnes ;

ATTENDU qu'il est possible que les MRC du Granit et du Val-St-François se joignent à l'entente dans la phase 2 du projet, selon les modalités prévues à l'entente ;

ATTENDU que les MRC désirent, à cette fin, conclure une entente entre elles quant à la coordination et la gestion de l'acquisition de l'ensemble des équipements, de l'implantation, de la formation et de la gestion financière du système intelligent de gestion des services de transport des personnes ;

ATTENDU qu'un tel projet ne peut atteindre ses objectifs sans une action conjointe coordonnée par l'une des MRC, qui agira à titre de mandataire ;

ATTENDU que les MRC ont convenu que la MRC du Haut-Saint-François soit mandatée afin d'assurer la coordination et la gestion de ce projet et que cette dernière accepte un tel mandat ;

ATTENDU que les MRC désirent se prévaloir des articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente à ces fins, laquelle prévoit l'ensemble des droits et obligations de chacune des MRC ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le projet d'entente inter-MRC concernant le projet d'acquisition, d'implantation et de gestion financière d'un système intelligent de gestion du transport des personnes et en fait sien comme si au long reproduite ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

- ▶ d'accepter et d'approuver l'entente inter-MRC concernant le projet d'acquisition, d'implantation et de gestion financière d'un système intelligent de gestion du transport des personnes dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC à signer ladite entente, telle que présentée, au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution et de l'entente signée à la MRC du Haut-Saint-François.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Rien à signaler

8.0 AVIS DE MOTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.1 RÈGLEMENT 6.25.2.1 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 6-25.2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 ÉDICTIONNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Gilbert Ferland qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement sera adopté conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et celui-ci aura pour objet de remplacer le règlement adopté par la MRC le 16 octobre 2019 visant à autoriser l'implantation des usages «services institutionnels» et «services publics» dans les bâtiments existants de l'affectation «Récréative», à Waterville puisque le règlement fut jugé non conforme aux orientations gouvernementales en matière de planification des infrastructures, des équipements et des services publics.

9.0 RÈGLEMENTS

CM2020-01-16

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «I» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-091 (2020) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 27 novembre 2019 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «I» de 2 240 792 \$ pour les départements «Général», «Législation», «Sécurité publique», «Loisirs & Culture», «Centre de tri», «Développement économique», «Abattage d'arbres», «Évaluation», «Tillotson», «Transport collectif», «Prévention incendie» et «Plastiques agricoles», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2020 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Crête



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-091 (2020) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-091 (2020), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2020-01-17

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-092 (2020) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 27 novembre 2019 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «II» de 18 000 \$ pour le département «*Collecte sélective*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2020 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-092 (2020) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-092 (2020), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	8,37		
Françoise Bouchard	2	10,79		
Marie-Ève Breton	1	4,00		
Réjean Masson	1	6,73		
Réal Crête	2	10,64		
Benoît Roy	1	7,25		
Henri Pariseau	1	1,45		
Line Gendron	2	8,19		
Gilbert Ferland	2	9,14		
Nathalie Dupuis	5	33,44		
TOTAL	19/19	100 %		

ADOPTION



CM2020-01-18

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-093 (2020) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 27 novembre 2019 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «IV» de 40 394 \$ pour les départements «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», «*Vente pour taxes*» et «*Repères géodésiques*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2020 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-093 (2020) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-093 (2020), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	5,66		
Bernard Vanasse	7	32,42		
Françoise Bouchard	2	7,29		
Marie-Ève Breton	1	2,70		
Réjean Masson	1	4,54		
Réal Crête	2	7,19		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	4,90		
Henri Pariseau	1	0,98		
Line Gendron	2	5,54		
Gilbert Ferland	2	6,18		
Nathalie Dupuis	5	22,60		
TOTAL	26/26	100 %		

ADOPTION

CM2020-01-19

9.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « V » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-094 (2020) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 27 novembre 2019 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «V» de 47 407 \$ pour le département «*Collecte des boues de fosse septique*», ainsi que sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2020 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-094 (2020) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2020 et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-094 (2020), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	3,08		
Simon Madore	18	49,53		
Bernard Vanasse	7	17,65		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,47		
Réal Crête	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,67		
Henri Pariseau	1	0,55		
Line Gendron	2	3,01		
Gilbert Ferland	2	3,36		
Nathalie Dupuis	5	12,30		
TOTAL	42/42	100 %		

ADOPTION

CM2020-01-20

9.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-090 (2020) «*Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2020*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 27 novembre 2019 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la délégation faite au personnel-cadre de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook, pour l'année 2020 dans divers départements, sous certaines conditions ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-090 (2020) «*Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2020*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-090 (2020), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2020-01-21

9.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 4-022 (2018) – RÈGLEMENT CRÉANT LES COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE (MRC) DE COATICOOK ET ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-022.1 (2020) «*Règlement modifiant le règlement 4-022 (2018) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 27 novembre 2019 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit de modifier la composition du Comité régional de développement des communautés (Familles et Aînés, Culture, Loisirs, etc.) afin d'y ajouter la participation de l'élu-e responsable des dossiers «jeunesse» ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par la conseillère régionale Julie Grenier

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 4-022.1 (2020) «*Règlement modifiant le règlement 4-022 (2018) créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 4-022.1 (2020), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-01-22

9.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4-014 (2015) CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RÉELLEMENT FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL ET D'UN COMITÉ, FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 4-014.1 (2020) «*Règlement modifiant le règlement 4-014 (2015) concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 27 novembre 2019 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit de modifier le montant maximum alloué pour les repas ainsi que la répartition de l'allocation lors d'une absence d'une journée complète et de réviser les montants alloués ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 4-014.1 (2020) «*Règlement modifiant le règlement 4-014 (2015) concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 4-014.1 (2020), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2020-01-23

9.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES (T@CTIC ET CATALYSE)

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-089 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement d'une quote-part éventuelle des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour deux projets particuliers et de leur paiement par les municipalités locales*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 27 novembre 2019 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement d'une quote-part **éventuelle** de la Partie «I» pour 2 projets particuliers, soient T@CTIC et Catalyse et de la répartition entre les municipalités qui devront contribuer à son paiement, s'il y a lieu, soient les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 3-089 (2019) «*Règlement concernant les modalités de l'établissement d'une quote-part éventuelle des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour deux projets particuliers et de leur paiement par les municipalités locales*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-089 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

9.9 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 6.25.2.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook et de remplacer le règlement adopté par la MRC le 16 octobre 2019 visant à autoriser l'implantation des usages «services institutionnels» et «services publics» dans les bâtiments existants de l'affectation «Récréative», à Waterville puisque le règlement fut jugé non conforme aux orientations gouvernementales en matière de planification des infrastructures, des équipements et des services publics. Le règlement de remplacement a pour but de corriger les éléments qui ne respectent pas certaines orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), tel que décrit dans l'avis du sous-ministre du 18 décembre 2019.

Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée et son impact pour les municipalités locales (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables).

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement fut remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avec leur convocation. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-01-24

**9.10 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 6.25.2.1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 ÉDICTANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK**

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU que le conseil a adopté le 16 octobre 2019 le règlement 6-25.2 modifiant son SADD et visant à autoriser l'implantation des usages «services institutionnels» et «services publics» dans les bâtiments existants de l'affectation «Récréative», à Waterville ;

ATTENDU que le sous-ministre des Affaires municipales et des régions a produit un avis de non-conformité, aux orientations gouvernementales en matière de planification des infrastructures, des équipements et des services publics, le 18 décembre 2019 à l'égard dudit règlement ;

ATTENDU que le ministère a alors invité la MRC à remplacer le règlement 6-25.2 en dirigeant l'implantation des usages à caractère urbain, incluant les établissements scolaires, vers les zones urbaines existantes ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

ATTENDU que ce projet de règlement était disponible pour consultation auprès du responsable de l'accès aux documents, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet de ce projet de règlement soit de remplacer et abroger le règlement 6-25.2 et de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la ville de Waterville afin d'y inclure les terrains du projet de l'École Mission et celle déjà existante de l'École les enfants de la terre en conformité avec les orientations gouvernementales ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-25.2.1 remplaçant le règlement numéro 6-25.2 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-25.2.1 et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 POLITIQUES

CM2020-01-25

10.1.1 ÉGALITÉ 2020-2024

ATTENDU que l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de société ainsi qu'un vecteur de développement et de prospérité socio-économiques ;

ATTENDU qu'il est essentiel que les élus et élues, les dirigeants et dirigeantes ainsi que les partenaires du milieu soient sensibilisés à l'importance d'une représentation équitable des femmes et des hommes dans les différents lieux décisionnels ;

ATTENDU que cette égalité a déjà fait l'objet de nombreuses initiatives et avancées dans la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-02-52, le conseil de la MRC a créé un comité mixte dans le cadre du projet interrégional Défi Parité soutenu par l'organisme Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (P.É.P.I.N.E.S.) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'adoption d'une politique d'égalité repose sur des axes d'intervention ;

ATTENDU que ceux choisis par la MRC de Coaticook sont les suivants :

- Sensibilisation et formation ;
- Actions concrètes et durables qui transforment ;
- Création d'un sentiment de fierté et le partage de bonnes pratiques ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le projet de Politique d'égalité 2020-2024 de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron

APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter la Politique d'égalité 2020-2024 de la MRC de Coaticook telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-26

**10.1.2 LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE
CONSULTATION ET DE PARTICIPATION**

ATTENDU que la MRC de Coaticook a procédé à une révision de ses nombreux comités en marge de sa planification stratégique en 2018 ;

ATTENDU que malgré cette révision, les membres du conseil souhaitent reconnaître l'importance de la collaboration avec la communauté et la société civile qui travaille déjà avec la MRC sous toute sorte de formes formelles ou informelles et qui percole également à travers le rôle et les fonctions des conseillers régionaux de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'ils désirent favoriser l'exercice d'une démocratie participative et collaborative avec les citoyens, les acteurs du milieu et les municipalités locales ;

ATTENDU que la MRC a sollicité les services de *Communagir*, une organisation à but non lucratif voué au développement des collectivités et des régions du Québec, pour l'accompagner dans sa démarche ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte les «Lignes directrices en matière de consultation et de participation» et en fait siennes comme si au long reproduites ;

ATTENDU que celles-ci serviront de guide et précisent, en fonction des enjeux et du contexte, la façon dont les collaborateurs pourront prendre part aux décisions quant à la planification du territoire, la gestion de fonds et le développement de projets collectifs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'accepter les «Lignes directrices en matière de consultation et de participation» de la MRC de Coaticook, telles que présentées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

10.2 MISE À JOUR DE LA POPULATION DE LA MRC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.2.1 DÉCRET – MISE À JOUR DE LA POPULATION DE LA MRC

Le décret indiquant la mise à jour de la population au 31 décembre 2019 est déposé à titre d'information. La population de la MRC servant à divers calculs est donc fixée à 18 700, soit une augmentation de 43 personnes. Le nombre de votes total pour le conseil reste à 44. Chacune des municipalités conserve le même nombre de votes.

10.2.2 ÉVOLUTION 2015-2020

À titre d'information, une analyse de l'évolution de la population au cours des 6 dernières années basée sur le décret de population préparé par le MAMH est présentée au conseil.

10.3 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET APPARENTÉS

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires auprès de leur municipalité locale. De plus, en vertu du nouveau chapitre sur la comptabilité sur le secteur public SP 2200 une identification des personnes apparentées et une déclaration assermentée devront également être déposées.

CM2020-01-27

10.4 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 17 AU 21 FÉVRIER 2020

ATTENDU que les décideurs et les élus de l'Estrie placent depuis 2006, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'encore plus de 17 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (20 % pour les garçons et 14,4 % pour les filles) ;

ATTENDU que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus, car un décrocheur :

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- vis sept ans de moins qu'un diplômé ;
- à deux fois plus de chances de recourir au chômage ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- les taxes et impôts perçus en moins ;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

ATTENDU que le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

ATTENDU qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU que le Projet PRÉE organise, du 17 au 21 février 2020, la 11^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie ;

ATTENDU que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

ATTENDU que malgré que le travail amorcé porte fruit, il n'en demeure pas moins que certains jeunes élèves du secondaire de la MRC de Coaticook décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;

ATTENDU qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoit Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de proclamer que les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'appuyer le projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de hisser fièrement le drapeau reçu à cet effet et encourager les municipalités de Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Malo, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville à faire de même ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook et au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-28

10.5 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – ADJUDICATION – CHANGEMENT DE DATE

ATTENDU que conformément aux articles 1022 à 1060 inclusivement du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la MRC de Coaticook agit aux fins de percevoir, aux bénéfices des municipalités de Barnston-Ouest, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville, les taxes impayées des contribuables ;

ATTENDU que la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes a toujours eu lieu le deuxième jeudi de novembre ;

ATTENDU que la liste et l'avis qui l'accompagne doivent être publiés «en la manière ordinaire sur les territoires municipaux locaux où sont situés les immeubles annoncés en vente et, de plus, deux fois dans un journal diffusé sur ces territoires, au cours du deuxième mois précédant celui fixé pour la vente», donc septembre ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil d'une MRC peut par règlement, fixer la date pour la vente des immeubles, en vertu de l'article 1026 du Code ;

ATTENDU l'opportunité de modifier la date de l'adjudication, notamment en raison des congés estivaux ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de modifier la date de l'adjudication par la MRC pour le 1^{er} jeudi de décembre, à compter de 2020 et ainsi la prochaine vente pour taxes aura lieu le 3 décembre ;
- ▶ de confier à la greffière le mandat de préparer un règlement à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

10.6 RAPPORT ANNUEL 2018-2019 - COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

La greffière dépose et présente sommairement le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Hauts-Cantons. Celui-ci est également disponible au <https://rapportannuel.cshc.qc.ca/>.

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2020

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 15 janvier 2020.

CM2020-01-29

11.1.2 MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS – FUSION ESTRIE/MRC HAUTE-YAMASKA ET MRC BROME MISSISQUOI

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'une analyse beaucoup plus complète et approfondie des avantages et inconvénients du projet d'ajouter les MRC de Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska au territoire de l'Estrie, et ce, bien au-delà des simples services gouvernementaux, mais au niveau global des impacts sur le développement local des MRC, des municipalités locales et l'impact régional de l'Estrie à court et long terme ;

ATTENDU que la MRC Haute-Yamaska a demandé au gouvernement du Québec d'être ajoutée au territoire de l'Estrie ;

ATTENDU que cette demande a fait l'objet d'un certain nombre de demandes complémentaires de la part de municipalités de la MRC Brome-Missisquoi ;

ATTENDU que le ministre responsable de l'Estrie se montre réceptif à cette possibilité et a mandaté le MAMH pour faire une analyse des impacts sur les services et budgets gouvernementaux du Québec ;

ATTENDU que les municipalités et les MRC ont été reconnues comme gouvernement de proximité et interlocutrices privilégiées du gouvernement ;

ATTENDU que le projet de fusion aura potentiellement plusieurs impacts reliés à des enjeux idéologiques, d'affinité et de cohésion, de culture de fonctionnement et de relativité des poids démographiques ;

ATTENDU les caractéristiques au niveau du tissu agricole, forestier, industriel et social, et notamment des priorités régionales ;

ATTENDU que les MRC de l'Estrie méritent d'être non seulement consultées, mais elles réclament également le droit de se prononcer à savoir si le territoire de l'Estrie doit ou non être agrandi en y ajoutant les MRC de Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 15 janvier 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC du Haut-Saint-François dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin qu'une analyse beaucoup plus complète et approfondie des avantages et inconvénients du projet d'ajouter les MRC de Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska au territoire de l'Estrie, soit réalisée et ce, bien au-delà des simples services gouvernementaux, mais au niveau global des impacts sur le développement local des MRC, des municipalités locales et l'impact régional de l'Estrie à court et long terme ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre responsable de l'Estrie, et à la MRC du Haut-Saint-François.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-30

11.1.3 MRC DE TÉMISCAMINGUE – PROJET DE LOI N° 37 – LOI VISANT PRINCIPALEMENT À INSTITUER LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES ET INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DU QUÉBEC

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches auprès du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor pour le maintien des systèmes d'acquisition actuels et le sensibiliser aux impacts potentiels de l'adoption d'un tel projet de loi sur les partenaires économiques de la région ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet de loi n° 37 «*Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques du Québec*» confère au président du Conseil du trésor le pouvoir de déterminer les biens et les services pour lesquels le recours au Centre devient obligatoire ;

ATTENDU que le projet de loi n° 37 confère un pouvoir semblable au ministre de la Santé et des Services sociaux et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'égard des organismes qui relèvent de leurs responsabilités ;

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue considère qu'une telle centralisation des pouvoirs restreint les responsabilités actuellement dévolues aux dirigeants des institutions concernées dans la région et sur le territoire de la MRC de Témiscamingue ;

ATTENDU que la *Loi pour assurer l'Occupation et la vitalité des territoires* a pour objet de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires, partout au Québec, en adaptant le cadre de gestion de l'Administration et en conviant les élus municipaux à agir en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires dans l'exercice de leurs fonctions ;

ATTENDU que l'occupation du territoire n'est pas qu'une notion abstraite, mais que celle-ci s'incarne dans les propositions législatives du gouvernement ;

ATTENDU que cette orientation réduira l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés publics ;

ATTENDU que les PME sont le cœur de toute diversification économique et permettent aux régions ressources une plus grande résilience en période de ralentissement économique ;

ATTENDU que les approvisionnements gouvernementaux atteignent un montant de 9 milliards de dollars par année (soit environ 2,15 % du PIB nominal de la province) ;

ATTENDU que les achats du gouvernement du Québec constituent en soi un segment important de l'économie ;

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue juge que le gouvernement du Québec devrait percevoir les dépenses du Gouvernement du Québec comme un levier de développement économique ;

ATTENDU que la MRC de Témiscamingue juge que le projet de loi n° 37 s'inscrit dans une logique strictement comptable incompatible avec le développement économique local et régional ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 15 janvier 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Témiscamingue dans ses démarches auprès du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor pour le maintien des systèmes d'acquisition actuels et le sensibiliser aux impacts potentiels de l'adoption d'un tel projet de loi sur les partenaires économiques de la région ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-31

11.1.4 MRC DE MONTCALM – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – CONTRIBUTION DU MILIEU

ATTENDU que la MRC de Montcalm sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec afin qu'il considère les sommes provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) comme des mises de fonds du milieu, et ce, en retirant la règle du cumul d'aide gouvernemental, permettant ainsi que des projets jugés prioritaires par la MRC et ses partenaires puissent être lancés plus facilement et ainsi contribuer au développement de la richesse du territoire ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après le ministère) reconnaît que la gouvernance municipale joue un rôle central dans le développement et la vitalité des territoires ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le ministère reconnaît que la Municipalité régionale de comté et ses municipalités locales établissent et adoptent leurs priorités d'intervention ;

ATTENDU que le ministère accorde un levier financier important à la Municipalité régionale de comté pour assurer son développement, soit le Fonds de développement des territoires ;

ATTENDU que le fait de considérer les sommes du Fonds de développement des territoires comme une contribution gouvernementale freine le développement de projets à cause de la règle de cumul d'aide gouvernementale de certains ministères ;

ATTENDU que certains ministères ont des règles plus souples à cet égard ;

ATTENDU qu'il arrive que la MRC et ses partenaires doivent parfois assumer une plus grande participation financière pour aider le lancement de certains projets ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 15 janvier 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réal Crête

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Montcalm dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec afin qu'il considère les sommes provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) comme des mises de fonds du milieu, et ce, en retirant la règle du cumul d'aide gouvernemental, permettant ainsi que des projets jugés prioritaires par la MRC et ses partenaires puissent être lancés plus facilement et ainsi contribuer au développement de la richesse du territoire ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-32

11.1.5 MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – UTILISATION DU BOIS DE STRUCTURE DANS LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

ATTENDU que la MRC de Maria-Chapdelaine sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin de promouvoir l'utilisation du bois pour construire des communautés durables dans ses éventuels projets de construction ;

ATTENDU que les gouvernements du Québec et du Canada ont déjà pris des engagements en faveur de la construction en bois ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté une charte du bois dont les principaux objectifs sont :

- Accroître l'utilisation du bois dans la construction au Québec ;
 - Créer et consolider des emplois dans les régions ;
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
 - Créer des produits du bois à plus haute valeur ajoutée ;
- et
- Contribuer à l'enrichissement du Québec ;

ATTENDU que l'utilisation du bois, matériau noble, durable et performant, doit être mise de l'avant dans la construction non résidentielle et multifamiliale ;

ATTENDU que les forêts font partie des plus grandes richesses naturelles au Québec et c'est pourquoi le Gouvernement du Québec a fait le choix d'en assurer la pérennité et de favoriser leur contribution au développement socioéconomique de l'ensemble du Québec ;

ATTENDU les nombreux avantages de l'utilisation du bois dans la construction, dont ceux d'une bonne résistance au feu, une faible conductivité thermique et un grand confort acoustique ;

ATTENDU les impacts environnementaux favorables de la construction en bois, notamment par la séquestration du carbone et l'analyse du cycle de vie des matériaux ;

ATTENDU qu'il existe de nombreux outils pour faciliter la construction en bois dans les édifices institutionnels, dont le *Guide à l'intention des municipalités* produit par l'organisme Cécobois et les outils de calculs permettant de comparer les émissions de gaz à effet de serre de différents matériaux ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 15 janvier 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Maria-Chapdelaine dans ses démarches afin de promouvoir l'utilisation du bois pour construire des communautés durables dans ses éventuels projets de construction ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-33

11.1.6 TABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL EN COLLABORATION AVEC L'ADGMRCQ ET LA FQM – DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES

ATTENDU que la Table sur le développement local et régional en collaboration avec l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches visant l'adoption de la Déclaration commune de services par l'ensemble des MRC du Québec ;

ATTENDU qu'en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional de la part de l'Assemblée nationale ;

ATTENDU que les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects : le développement local et l'entrepreneuriat ;

ATTENDU l'adoption de la *Déclaration commune de services* lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019 ;

ATTENDU que l'adoption de la *Déclaration commune de services* est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec ;

ATTENDU que la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs ;

ATTENDU que RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué ;

ATTENDU que le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la *Déclaration commune de services* ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 15 janvier 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Table sur le développement local et régional en collaboration avec l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans leurs démarches visant l'adoption de la *Déclaration commune de services* par l'ensemble des MRC du Québec ;
- ▶ d'adhérer à la *Déclaration commune de services* de la Table sur le développement local et régional ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)

A VOLET – SERVICES POLICIERS

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 18 DÉCEMBRE 2019 (SERVICES POLICIERS)

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique (CSP – services policiers) de la MRC de Coaticook du 18 décembre 2019. Le président du comité et élu responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

CM2020-01-34

11.2.2 AIDE FINANCIÈRE – LÉGALISATION DU CANNABIS

ATTENDU que la MRC de Coaticook a reçu du ministère des Affaires municipales une aide financière de 45 197 \$ en mars 2019 pour répondre aux besoins des municipalités liés à la légalisation du cannabis ;

ATTENDU que l'aide financière n'est pas récurrente et doit être utilisée d'ici le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU que la nouvelle *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* (notamment pour uniformiser l'interdiction dans certains lieux publics) a été sanctionnée le 1^{er} novembre 2019 et est maintenant en vigueur ;

ATTENDU qu'une signalisation fut approuvée par la Sûreté du Québec qui souhaite une certaine uniformité sur le territoire qu'elle dessert ;

ATTENDU que les municipalités locales seront invitées à faire connaître leurs besoins à cet effet ;

ATTENDU que le Comité jeunesse en promotion de la santé et prévention des dépendances pourrait également bénéficier d'une partie de l'aide financière reçue du ministère afin de mettre en œuvre le plan d'action qu'il est à élaborer ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que d'autres projets ont également été évoqués en lien avec les enjeux liés à la légalisation du cannabis ;

ATTENDU que la sensibilisation auprès des jeunes est la préoccupation du conseil de la MRC ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité de sécurité publique (CSP – services policiers) de la MRC de Coaticook du 18 décembre 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réal Crête
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver l'achat de signalisation uniformisée pour les besoins des municipalités locales et la MRC à même l'aide financière de 45 197 \$ reçue du MAMH pour répondre aux besoins des municipalités liés à la légalisation du cannabis ;
- ▶ de demander au Comité jeunesse en promotion de la santé et prévention des dépendances de venir présenter au Conseil de la MRC son plan d'action lorsqu'il sera élaboré ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facturation à cet effet de l'ensemble des coûts liés à la nouvelle signalisation sur le territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.2.3 COMPTE-RENDU DU SUPERCSP DU 25 NOVEMBRE 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du SuperCSP du 25 novembre 2019. Le président du comité et élu responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

B VOLET – SÉCURITÉ INCENDIE

11.2.4 REMPLACEMENT DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CM2020-01-35

11.2.4.1 ADOPTION DU PROJET SOUMIS À LA CONSULTATION PUBLIQUE ET DE SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4)*, les MRC doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU que les Orientations de la ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

ATTENDU que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs de la ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU que l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi* «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier ;

ATTENDU que ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures règlementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs ;

ATTENDU que ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées ;

ATTENDU que l'article 14 de la *Loi* prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'article 16 de la *Loi* prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au Schéma de couverture de risques ;

ATTENDU qu'en date du 6 novembre 2019, une consultation publique s'est déroulée dans la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'article 47 de la *Loi* prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, 3^e génération (2020-2024) qui sera déposée au ministère pour demande d'attestation de conformité et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, 3^e génération (2020-2024) et son plan de mise en œuvre et de le transmettre conformément à l'article 20 de la *Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4)* à la ministre de la Sécurité publique afin d'obtenir une attestation de conformité à l'égard de celui-ci.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-01-36

11.2.4.2 ADOPTION – RAPPORTS DE CONSULTATION

ATTENDU qu'en date du 6 novembre 2019, une consultation publique s'est déroulée dans la MRC de Coaticook à l'égard du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, 3^e génération (2020-2024) et son plan de mise en œuvre de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les autorités municipales et les services incendies ont également été consultés au cours de l'automne 2019 ;

ATTENDU qu'une offre fut adressée à la Municipalité à la demande du CSP et que celle-ci par l'adoption de sa résolution 2019-11-15 a accepté les conditions ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les comptes-rendus desdites consultations à l'égard du projet de Schéma de couverture de risques et en fait sienne comme si au long reproduits ;

ATTENDU que conformément à l'article 20 de la *Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4)* le projet de schéma transmis à la ministre doit être accompagné des rapports de consultation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy

APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'adopter les comptes-rendus des consultations tenues à l'automne dernier par la MRC de Coaticook à l'égard de son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, 3^e génération (2020-2024) et son plan de mise en œuvre et de les transmettre à la ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 20 de la *Loi sur la Sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4)* avec le projet de schéma et de plan de mise en œuvre afin d'obtenir une attestation de conformité à l'égard de ceux-ci.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.3 COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 3 décembre 2019.

11.4 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 11 DÉCEMBRE 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 11 décembre 2019.

CM2020-01-37

11.4.2 POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LA MRC DE COATICOOK ET SON PLAN D'ACTION 2020-2024

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la Politique familiale et des aînés de la MRC de Coaticook ainsi que son Plan d'action 2020-2024 et en fait sien comme si au long reproduits ;

ATTENDU l'impact de toutes les questions et divers projets municipaux et régionaux sur la qualité de vie des familles et des aînés ;

ATTENDU qu'il est opportun de désigner l'un des membres du conseil de la MRC à titre de responsable des questions famille et aînés (RQFA) ;

ATTENDU que les mandats du RQFA sont :

- d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions famille et aînés ;
- d'assurer la présidence de la Fête régionale de la Famille ;
- d'assurer, au nom du conseil de la MRC, le bon cheminement du développement et du suivi de la politique familiale et des aînés ;
- de siéger au Comité régional de développement des communautés de la MRC ainsi qu'au Comité de suivi du Plan d'action de la politique familiale et des aînés ;

ATTENDU que l'adoption d'une politique familiale et des aînés nécessite la création d'une structure de suivi ;

ATTENDU que la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la politique familiale et des aînés ;

ATTENDU que la politique familiale et des aînés est une manière de penser et d'agir qui concerne plusieurs champs d'intervention municipaux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 13 novembre 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter la Politique familiale et des aînés de la MRC de Coaticook ainsi que son Plan d'action 2020-2024, tels que présentés ;
- ▶ de désigner Madame Françoise Bouchard à titre d'élue responsable des questions famille et aînés (RQFA) de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de créer le Comité de suivi du plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et des aînés de la MRC de Coaticook, sous la responsabilité de Madame Françoise Bouchard, RQFA et celui-ci sera également composé des personnes suivantes :
 - Kévin Roy, citoyen et membre d'un conseil de parents d'une école primaire du territoire ;
 - Floriane Guérini, organisatrice communautaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie-CHUS), installation du CSSS de la MRC de Coaticook ;
 - Catherine Quirion, citoyenne et administratrice de la Maison de la famille de la MRC de Coaticook ;
 - Marjorie Tyroler, citoyenne et directrice générale du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook ;
 - Julie Grenier, citoyenne, chargée de projet pour la Table de concertation des aînés de la MRC de Coaticook et directrice générale de l'Aide à domicile de la MRC de Coaticook ;
 - Sara Favreau-Perreault, citoyenne et agente de développement rural de la MRC ;
- ▶ de confier les mandats suivants audit comité, soient :
 - élaborer un bilan annuel des réalisations et actualiser le plan d'action ;
 - voir à la mise en place d'un cadre de mise en œuvre et de suivi du plan d'action ;
 - d'assurer le lien entre les instances municipales, les institutions et les organismes communautaires sur la Politique familiale et des aînés ;
 - sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décision, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel) ;
 - etc.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Réal Crête	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.4.3 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 15 JANVIER 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 15 janvier 2020.

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 UPA ESTRIE – RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE ET COUVERTURE CELLULAIRE

La greffière dépose une résolution adoptée par la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie lors de leur assemblée générale annuelle le 17 octobre dernier demandant à l'ensemble des MRC de l'Estrie de s'assurer d'une concertation régionale afin de faire pression sur le CRTC et le gouvernement fédéral pour le déploiement de l'Internet haute vitesse et accroître la couverture cellulaire sur une partie importante du territoire de l'Estrie.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur les principales activités.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général et secrétaire-trésorier décrit brièvement les principaux dossiers en cours.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h39.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 22 janvier 2020.

Responsable des archives